

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

Le vingt sept novembre deux mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TRÉPIED, Maire.

### Etaient présents :

MM. Jean-Claude TRÉPIED, Rémy TAILLEFER, Mmes Catherine SEYER, Laurence BERTOT, MM. Luc PERROT, Jean-Roch AMBROSELLI, Raymond BLONDEL, Serge DUJARDIN, Mmes Marie-Dominique FILLION, Evelyne GOUPIL, M. Claude LEMARCHAND, Mme Lydie ROUX, MM. Sylvain ROUX, Joël TRÉPIED.

### Etait absente excusée et représentée :

Elise ROBERT, pouvoir à Jean-Claude TRÉPIED

### Secrétaire de séance : Luc PERROT



Avant d'ouvrir la séance, les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de PARIS, du 13 novembre dernier.

Ensuite, il est procédé au vote du procès-verbal de la réunion du 10 septembre dernier.

Serge DUJARDIN fait remarquer que, concernant la question relative à l'augmentation des encarts publicitaires pour le bulletin communal, seuls sont cités les noms des conseillers ayant voté « contre ». Il souhaite que les noms de ceux qui ont voté « pour » soient retranscrits à savoir Jean-Claude TRÉPIED, Joël TRÉPIED, Luc PERROT, Lydie ROUX, Laurence BERTOT.

Après ces précisions, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

### ⇒ SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA SEINE-MARITIME : FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CANTON DE VALMONT ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FECAMP CAUX LITTORAL

Monsieur le Maire informe ses collègues que par délibération en date du 19 novembre dernier, la Communauté de Communes du Canton de Valmont a émis un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Seine-Maritime de fusion de la Communauté de Communes du Canton de Valmont et de la Communauté d'Agglomérations de Fécamp Caux Littoral.

Un débat s'instaure.

Luc PERROT propose une réflexion sur l'intérêt d'intégrer l'Agglomération de Fécamp. Pour quel partage ? Il suggère un regroupement de communes, ayant un même point commun, avec les communes du Littoral, afin de défendre les mêmes intérêts.

Il soumet également à ses Collègues la constitution d'un groupe de travail au sein du Conseil pour préparer en amont les interventions auprès de l'Agglomération de Fécamp.

Rémy TAILLEFER affirme qu'il faut défendre nos positions (Office de Tourisme, Plages...) en étant acteur et non victime de notre intégration dans l'Agglomération de Fécamp.

Monsieur le Maire précise qu'une réponse doit être formulée auprès du Préfet pour mars 2016 pour une intégration effective en 2017 et informe ses Collègues que :

Considérant la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
Vu la lettre de Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime en date du 2 octobre 2015 notifiant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et rappelant le calendrier de mise en place du SDCI,

Considérant que le projet de SDCI présenté lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 2 octobre 2015, prévoit la fusion de la Communauté de Communes du Canton de Valmont et de la Communauté d'Agglomérations de Fécamp Caux Littoral,

Considérant la volonté des Maires de la Communauté de Communes du Canton de Valmont d'anticiper la mise en œuvre du SDCI, en débutant un travail collaboratif avec l'Agglomération Fécamp Caux Littoral avant l'été 2015 sur le rapprochement institutionnel des 2 communautés,

Considérant la volonté des communes de Criquetot-le-Mauconduit et de Vinnemerville, justifiée, entre autre, par l'organisation scolaire et la position géographique de leur territoire dans celui de la Côte d'Albâtre, de sortir du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Valmont pour intégrer la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ; volonté réitérée par courrier reçu le 27 octobre 2015 et considérant l'avis de principe favorable de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour intégrer ces deux communes dans son périmètre,

Entendant cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoyant la fusion de la Communauté de Communes du Canton de Valmont et de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux
- Ne s'oppose pas à la sortie des communes de Criquetot-le-Mauconduit et de Vinnemerville du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Valmont pour intégrer la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
- Confirme la position du territoire que l'ensemble des autres communes soient intégrées dans le périmètre de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

⇒ **TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE VALMONT**

Monsieur le Maire informe que, par délibération en date du 19 novembre 2015, la Communauté de Communes du Canton de Valmont a approuvé la prise de compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

La proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes et de rédaction de la compétence consiste en l'ajout au 3. « Au titre de l'aménagement de l'espace exclusivement » de l'article 2 « Compétences » des statuts de la Communauté de Communes :

« h) Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale. »

Considérant que l'article 136 de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) promulguée le 24 mars 2014 prévoit que les communautés de communes deviendront automatiquement compétentes en matière de PLU le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la présente loi ;

Considérant en outre que les communes membres d'une communauté peuvent transférer de façon volontaire la compétence en matière de PLU à la communauté avant les échéances prévues par la loi ;

Considérant le projet de SDCI qui prévoit le regroupement de la Communauté de Communes du Canton de Valmont et de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, exerçant déjà la compétence PLUi ;

Considérant le souhait de la Communauté de Communes de s'engager dans une démarche prospective de planification de l'urbanisme à l'échelle communautaire ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Accepte le transfert de compétence du plan local d'urbanisme, tel que rédigé, ci-dessus à la Communauté de Communes du Canton de Valmont
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette décision.

⇒ **SIGNATURE DE LA CONVENTION « UN CONSEILLER ENERGIE POUR MA COLLECTIVITE »**

Dans le contexte global de raréfaction de la ressource publique que connaît l'ensemble des collectivités, le Département de la Seine-Maritime souhaite renforcer son partenariat avec les collectivités, notamment rurales, en les accompagnant dans leurs démarches de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Dans ce contexte, le Département annonce le lancement de l'appel à candidature 2015 « Un conseiller énergie pour ma Collectivité ».

Ce service, financé par le Département en partenariat avec l'ADEME, permet aux collectivités qui le souhaitent, d'être accompagnées techniquement dans le suivi et la réduction des consommations énergétiques sur l'ensemble de leur patrimoine (bâtiments, éclairage et véhicules).

Ce service s'articule en 3 phases dont 2 optionnelles :

- 1/ Phase 1 - suivi des consommations
- 2/ Phase 2 optionnelle – bilan énergétique du patrimoine
- 3/ Phase 3 optionnelle – accompagnement des projets

Afin de garantir la complémentarité avec les autres acteurs, notamment avec l'Agence Technique Départementale, pour la phase d'accompagnement, le service proposé se concentre sur des missions de conduite d'opération pour un montant de travaux inférieur à 90 000 euros et d'assistance à maîtrise d'ouvrage énergie pour des travaux plus importants qui ne nécessitent pas d'avoir recours à un prestataire privé.

Les critères d'appréciation des dossiers sont la motivation des collectivités aux économies d'énergie et le nombre d'habitants.

Une discussion a lieu.

Luc PERROT souligne l'opportunité d'aide et de conseil de ce partenariat. Il est indispensable d'établir des projets précis pour y adhérer tels que la réhabilitation des vestiaires du foot évoquée lors de la dernière Commission de Travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Luc PERROT, l' élu « responsable Energie » qui sera l'interlocuteur privilégié du Conseiller pour le suivi d'exécution du conseil,
- Un agent technique « économie d'énergie ».

⇒ **DEFENSE INTERETS DE LA COMMUNE : MANDATEMENT D'UN AVOCAT**

Monsieur le Maire informe ses collègues du « recours en excès de pouvoir » adressé par Me TARTERET au Tribunal Administratif de Rouen dans les intérêts de Mme FREMEAU à l'encontre du permis de construire de Mme CHERET.

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'il lui est reproché le manque de demande de renseignements sur le passage des réseaux sur le permis délivré (alors qu'un certificat d'urbanisme a été délivré), un défaut d'affichage du permis sur le terrain (ce qui est de la responsabilité du pétitionnaire).

Rémy TAILLEFER s'interroge. Doit-on être plus vigilant sur la délivrance des permis de construire ? Réponse apportée : ceux-ci sont instruits par le service de l'Urbanisme de Fécamp au vu du Plan d'Occupation des Sols actuellement en cours. Ce permis respecte la réglementation en vigueur.

Luc PERROT rappelle que, dans un souci de préservation des terres agricoles, il va de soi que la densification du Centre Bourg est appelée à se développer.

Sur proposition de notre assureur « Groupama » contacté dans le cadre de la garantie protection juridique, Monsieur le Maire suggère d'engager Maître SEDILLON pour défendre les intérêts de la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal engage Maître SEDILLON à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune contre Madame FRÉMEAU.

⇒ **RECENSEMENT DE LA POPULATION : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la Commune doit organiser du 21 janvier au 20 février 2016 les opérations de recensement de la population.

A ce titre, Monsieur le Maire a désigné :

- Emmanuelle GRÉAUME, en qualité de coordinateur
- Karina ROSATI, Noémie NOEL et Laëtitia CADINOT, en qualité d'agents recenseurs

Pour information, la dotation allouée par l'INSEE à la Commune s'élève à 1 998 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux de vacations aux agents recenseurs, comme suit :

- 1,15 € l'imprimé de logement
- 1,75 € le bulletin individuel

⇒ **RYTHMES SCOLAIRES : CHANGEMENT DE STATUT D'UN BENEVOLE**

Lors de la précédente réunion de conseil Municipal, il a été décidé de constituer un Projet Educatif Territorial (PEDT), afin de bénéficier du fonds d'amorçage qui finance les activités périscolaires mises en place dans le cadre des rythmes scolaires.

A ce jour, notre PEDT a été validé et nous avons envoyé, pour le 30 novembre délai de rigueur, notre demande de « Fonds de soutien au développement des activités périscolaires ».

Ce fonds d'amorçage permettra l'achat des fournitures, du matériel, la formation éventuelle des bénévoles et la rémunération de certains intervenants.

Il avait été évoqué le changement de statut des bénévoles.

Toutes les bénévoles ont été consultées sur ce changement de statut. Seule une d'entre elles est intéressée par une rémunération représentant 3 heures par semaine et propose une initiation à l'anglais et au théâtre (un atelier pour les grands et un atelier pour les petits).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de recruter cette personne, en qualité de vacataire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 4 juillet 2016, à raison de 3 heures hebdomadaires, au taux de 15 € brut de l'heure.

#### ⇒ CONTRAT PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, que considérant la vétusté du photocopieur de l'école primaire, la société Konica Minolta propose à la Commune de transférer le matériel actuel de la Mairie à l'école primaire et d'installer un copieur neuf au secrétariat.

La proposition matérielle et financière de la Société Konica Minolta est présentée et détaillée à l'assemblée délibérante. Une économie de 696 € HT sera réalisée annuellement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les nouveaux contrats liant la Commune :

- à la Société Konica Minolta pour la maintenance des copieurs.
- A la BNP PARIBAS LEASE GROUP.

#### ⇒ PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Cinq familles sollicitent de la Commune une aide financière :

- au transport scolaire pour quatre d'entre elles, dont 4 de leurs enfants se rendent au collège Eugène Delacroix de Valmont
- à un voyage scolaire pour une famille, dont le fils, doit se rendre à l'étranger.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal accorde la somme de 30 € par enfant.

#### ⇒ VENTE D'UN CONTAINER

Devant la suppression progressive des containers collectifs sur la Commune, Monsieur le Maire de Sainte-Hélène-Bondeville nous fait savoir qu'il serait intéressé par l'acquisition d'un de nos bacs.

Monsieur le Maire propose de vendre ce container au prix de 150 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'appliquer ce tarif pour la vente d'un container.

#### ⇒ MODIFICATIONS BUDGETAIRES

La décision modificative, prise lors de la précédente réunion, en vue du remboursement de trop perçu de la taxe d'aménagement de Mme Génard, n'était pas conforme.

L'écriture à prendre en compte est :  
c/ 2184-0062 Mobilier : - 1 398,00 €  
c/10226 Taxe d'aménagement : + 1 398,00 €

Cette délibération annule et remplace la précédente portant le même objet.

⇒ **PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2016**

Lors de la réunion de la Commission de Travaux, il a été décidé de prévoir, en fonction des finances communales, les travaux suivants :

- La réfection du clocher de l'Eglise :

Vu l'ouverture de la souscription via la Fondation du Patrimoine, il sera inscrit au Budget Primitif les travaux de réfection du clocher pour la somme de 25 082,40 € TTC proposés par l'entreprise Biard-Roy.

Luc PERROT relève que si le montant des travaux n'est pas couvert par le montant de la souscription, les dépenses seront imputées et prises en compte sur le budget communal.

Rémy TAILLEFER souligne l'enjeu de la participation des Saint-Pierrais et précise qu'en cas contraire, si le montant de la souscription est plus importante que le montant des travaux de réfection du clocher, le surplus sera investi dans la restauration de la charpente, des gouttières de l'Eglise. Luc Perrot demande si le montant de la souscription n'atteint pas le budget nécessaire à cette réfection, la commune abondera-t-elle la différence ? Au cas où la souscription serait insuffisante, la Commune prendra en charge la différence.

Pour 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Luc PERROT), le Conseil Municipal accepte l'inscription des travaux de réfection du clocher de l'Eglise.

Les autres travaux prévus pour lesquels des devis vont être demandés ou réactualisés :

- La réfection de la rue des Fermes :

Serge DUJARDIN fait remarquer que le réseau assainissement n'existe pas dans une partie de la rue.

Monsieur le Maire rappelle que des fourreaux pour la fibre optique doivent être posés sur l'ensemble du territoire.

Ces travaux de réfection de voie ne pourront être envisagés qu'à l'issue de ces réalisations.

- Le remplacement des plaques de rues se fera par tranche de 20 plaques par an
- Les joints de l'école primaire à terminer. Des devis vont être mis à jour avec les entreprises.
- La réfection des vestiaires du foot

Serge DUJARDIN rappelle que les ardoises du garage du logement de l'école primaire avaient été conservées en vue d'une réutilisation sur un autre bâtiment communal. Pourquoi pas le vestiaire foot ? Réponse apportée : nombre insuffisant.

Raymond BLONDEL rappelle l'urgence des travaux d'électricité à réaliser dans les locaux attribués au Club de foot.

- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la Boule d'Or et à la Mairie
- L'aménagement de l'Agence Postale
- L'aménagement de la bibliothèque

- Acoustique salle de classe

⇒ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Canton de Valmont : Rémy TAILLEFER est désigné délégué suppléant

- Projet de Maisons des Services Publics (le bureau de poste accueillerait une permanence de divers services publics), lancé à l'échelon national et répercuté par Mme la députée E. Grelier. Des communes se sont déjà portées volontaires pour accueillir ces Maisons des Services Publics regroupant la Poste, Pôle Emploi, le CIAS quand les communes en disposent. Est-ce une opportunité pour le transfert de la Poste et de l'office de tourisme à la « Boule d'Or » ?

- Réserves communales de sécurité civile : un appel à candidature sera lancé dans le Comm'une info pour constituer une commission dont le l'objectif sera de venir en aide à la population lors de cas de force majeure (distribution d'eau potable en cas de turbidité dans le réseau communal, courses pour les personnes âgées lors de fortes chutes de neige...)

- Demande de rétrocession des parties communes de la résidence « les Goëlettes » : En réponse à notre demande, l'Association des Maires de France précise que cette question devait être évoquée avant la création du lotissement. Dans notre cas, il s'agit d'une résidence privée, il n'a pas été déposé de permis de lotir mais seulement un permis de construire pour 23 logements. La voirie ne sera empruntée que par les résidents. Luc PERROT précise que si la Commune refuse ces rétrocessions dont celle des espaces verts, l'entretien ne sera pas assuré par le personnel communal.

- Déplacement des containers de la rue du Clos : Monsieur le Maire affirme qu'il y a eu un manque d'information pour ce déplacement. Mais malgré l'affichage sur le container et d'articles parus dans le Comm'une info, les horaires de dépôt des bouteilles en verre n'étaient pas respectés occasionnant une gêne pour les riverains les plus proches.

Luc PERROT fait constater que, dans beaucoup de villages, les containers sont entreposés à l'extérieur des communes et non en centre-bourg. Il propose, qu'en cas de maintien de ces containers dans le village, ils soient déplacés tous les 3 ans.

Rémy TAILLEFER relève l'indiscipline de certains saint-pierrais et propose un regroupement des containers et un aménagement sur le site du cimetière.

Lydie ROUX demande s'il serait possible d'avoir le container pour les cartons transféré au cimetière et d'en disposer d'un nouveau rue du Clos. La réponse est négative.

Monsieur le Maire propose 3 éventualités qu'il soumet au vote :

- Remettre tous les containers rue du Clos : 3 POUR (Serge Dujardin, Sylvain Roux, Claude Lemarchand)
- Les entreposer tous au stade : 3 POUR (Jean-Claude Trépied, Joël Trépied, Elise Robert)
- Les entreposer tous au cimetière et réaliser un aménagement : 9 POUR (Marie-Dominique Fillion, Catherine Seyer, Laurence Bertot, Luc Perrot, Raymond Blondel, Rémy Taillefer, Jean-Roch Ambroselli, Evelyne Goupil et Lydie Roux).

La 3<sup>ème</sup> proposition est retenue.

- Implantation du panneau des commerçants : l'emplacement prévu se trouve face au stop de la pharmacie. Le riverain sera informé avant la pose de ce panneau.
- Proposition de fermeture du secrétariat de Mairie le jeudi au public : Joël Trépied a consulté les jours d'ouvertures des secrétariats de Mairie dans le canton et a constaté que bon nombre d'elles appliquait déjà cette fermeture hebdomadaire. En raison d'un accroissement de travail dû notamment à la dématérialisation, la fermeture du secrétariat de Mairie le jeudi au public sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.
- Le tableau des permanences de la tenue du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre est établi.

⇒ Manifestations diverses :

Fêtes de fin d'année :

- Repas de Noël de la cantine offert aux enfants des écoles le jeudi 17 décembre : les membres du Conseil Municipal et les bénévoles des activités périscolaires sont cordialement invités mais doivent néanmoins s'inscrire au préalable.
- Spectacle de Noël offert aux écoliers le vendredi 18 décembre et distributions de jouets
- L'inauguration de l'Ecole « Les Embruns » le samedi 19 décembre, à 11 heures
- Distribution des colis de Noël aux Aînés : Serge Dujardin et Jean-Roch Ambroselli souhaiteraient qu'il y ait une réorganisation d'attribution des rues pour cette distribution.
- Passage du Père Noël dans les rues de St-Pierre le jeudi 24 décembre à 17 heures, suivi d'un vin ou chocolat chauds et distribution de chocolats aux enfants
- Vœux de la Municipalité fixés au vendredi 8 janvier 2016

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Serge Dujardin :

- rappelle le renouvellement de la location de la chasse « Côte du Marché » : Monsieur le Maire suggère de proposer ce renouvellement au locataire actuel pour le même prix
- informe que la route menant à Ancretteville et celle menant à Ecombarville sont inondées par fortes pluies et demande la pose de panneaux annonçant le risque de chaussées glissantes.

Sylvain Roux :

- suggère la fermeture du secrétariat de Mairie et du service technique le 24 et 31 décembre après-midis. Monsieur le Maire y ajoute également la fermeture des samedis 26 décembre et 2 janvier. A l'unanimité.

Claude Lemarchand :

- informe qu'un dépôt sauvage de gazon a été constaté rue du Camping, près du GR.
- a remarqué que de la végétation avait poussé sur le mur récemment refait aux Grandes Dalles
- a constaté que des jeunes auraient entrepris une construction sur un terrain Côte du Vauchel et se questionne à savoir s'ils en sont propriétaires.



- s'insurge sur l'utilisation des nouveaux locaux de l'école maternelle : la lumière est allumée toute la journée dans la salle de classe du rez-de-chaussée alors qu'à l'étage la salle est plus lumineuse et est utilisée pour la motricité. Il demande s'il ne serait pas plus judicieux de permuter l'utilisation de ces 2 pièces. La réponse est négative : les sanitaires et le dortoir sont installés au rez-de-chaussée et l'affectation des locaux a été entérinée par l'équipe municipale précédente lors du dépôt de permis de construire de ce projet. Quand l'équipe municipale a été élue, elle a essayé de modifier les différentes affectations mais le chantier était déjà trop avancé et cela aurait entraîné des coûts supplémentaires trop importants.

Joël Trépiéd :

- informe que le prochain Comm'une info sera prêt à être distribué début de semaine prochaine car il annonce le marché de Noël organisé le week-end prochain par l'association des commerçants.

Rémy Taillefer :

- tient à remercier les personnes qui ont assisté à la 2<sup>ème</sup> Assemblée Générale Communale et regrette néanmoins le manque de participants.

La séance est levée à 23 heures 45.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

**L. PERROT**

**J.C. TRÉPIED**